

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1337

11 juillet 2006

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|--|-------|
| Airline Three - Airline Four - Airline Five, S.e.n.c., Luxembourg | 64173 | GCL S.A., Luxembourg | 64142 |
| Archigraphie, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 64143 | Gigi-Design, S.à r.l., Leudelange | 64147 |
| Arisa Ré S.A., Luxembourg | 64131 | Goethestrasse Immobilien A.G., Luxembourg | 64155 |
| Arisa Ré S.A., Luxembourg | 64130 | I.B.L. Luxembourg S.A., Luxembourg | 64155 |
| Astaldi Finance S.A., Luxembourg | 64134 | Immo Etoile, S.à r.l., Bergem | 64155 |
| Bagrat Lux, S.à r.l., Roodt-sur-Syre | 64139 | Immo-Zanotti, S.à r.l., Dudelange | 64170 |
| Bamolux, S.à r.l., Foetz | 64136 | International Poperty Partners S.A., Luxembourg | 64150 |
| Bamolux, S.à r.l., Foetz | 64136 | Julius Baer Multiselect Advisory S.A.H., Luxembourg | 64173 |
| Bank Sal. Oppenheim jr. & Cie. (Luxembourg) S.A., Luxembourg | 64133 | Julius Baer Multistock Advisory S.A.H., Luxembourg | 64173 |
| BCP Global Sicav, Luxembourg | 64132 | Link Holding S.A., Luxembourg | 64175 |
| Beaubien S.A., Foetz | 64135 | Metalconcept S.A., Schifflange | 64149 |
| Berimo S.A., Luxembourg | 64143 | Miroglio Finance S.A., Luxembourg | 64140 |
| Biodev Group S.A., Luxembourg | 64149 | Mobilestop.com Europe, S.à r.l., Luxembourg | 64134 |
| Boulangerie-Pâtisserie Zehren, S.à r.l., Echternach | 64139 | Modul-Stall-Luxembourg, S.à r.l., Angelsberg | 64147 |
| Canterbury Square Holdings, S.à r.l., Luxembourg | 64131 | MP Management International S.A., Luxembourg | 64137 |
| Cartridge World Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 64156 | Music World Europe S.A., Luxembourg | 64138 |
| CD Immo, S.à r.l., Leudelange | 64138 | NFD Luxembourg S.A., Strassen | 64147 |
| CETP Acentic, S.à r.l., Luxembourg | 64175 | O&N Group S.A., Luxembourg | 64139 |
| CETP Participations, S.à r.l., Luxembourg | 64174 | Puratos Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 64131 |
| CETP UC4, S.à r.l., Luxembourg | 64174 | Puratos Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 64131 |
| Colombo, S.à r.l., Luxembourg | 64144 | Rizit International S.A., Remich | 64140 |
| DEG, S.à r.l. «Tout pour le Toit», Niederanven | 64139 | RMF Euro CDO II S.A., Luxembourg | 64131 |
| De-Ar Immo S.A., Leudelange | 64135 | S.F.E.M. International S.A., Luxembourg | 64137 |
| Diane Investments S.A., Luxembourg | 64172 | Sal. Oppenheim International S.A., Luxembourg | 64133 |
| Diederich & Sinner, S.à r.l., Livange | 64147 | Smart-Tec S.A., Leudelange | 64137 |
| Elitek S.A., Luxembourg | 64174 | Société d'Investissements L'Occitane Internationale S.A., Luxembourg | 64134 |
| Energus S.A., Luxembourg | 64171 | Société d'Investissements L'Occitane Internationale S.A., Luxembourg | 64135 |
| Energus S.A., Luxembourg | 64172 | Stardon Investments, S.à r.l., Luxembourg | 64133 |
| Euroalex, S.à r.l., Munsbach | 64174 | Tomkins Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 64147 |
| Event & Travel Blenders S.A., Strassen | 64132 | Tomkins Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 64149 |
| Event & Travel Blenders S.A., Strassen | 64133 | Tremalux S.A., Foetz | 64133 |
| Fasanenhof Immobilien A.G., Luxembourg | 64142 | Traveria H, S.à r.l., Luxembourg | 64164 |
| Ferdinandstrasse Immobilien A.G., Luxembourg | 64144 | Vry S.A., Hellange | 64142 |
| Forworx S.A., Luxembourg | 64136 | Welleschter Stuff, S.à r.l., Wellenstein | 64149 |
| Forworx S.A., Luxembourg | 64137 | | |

ARISA RE, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1030 Luxemburg, 5, rue Eugène Ruppert.
H. R. Luxemburg B 56.730.

Im Jahre zweitausendsechs, den elften April.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft ARISA RE mit Sitz in L-1030 Luxemburg, 5, rue Eugène Ruppert, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 56.730, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft ARISA RE wurde gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 17. Oktober 1996, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 16 vom 17. Januar 1997. Die Satzung wurde abgeändert zum letzten Mal gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 21. Oktober 2003, welche im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1230 vom 21. November 2003 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um 11.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Dr. Hans Plattner, Directeur, wohnhaft in Luxemburg-Stadt eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Sandra Schenk, Privatangestellte, wohnhaft in Heinsch.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Frau Regina Dillis, Angestellte, wohnhaft in Luxemburg-Stadt. Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1) Kapitalerhöhung.

2) Satzungsänderungen

§ 4 (1) der Satzung - gezeichnetes Kapital.

II.- Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet.

Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigelegt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist. Somit waren keine Einberufungen zu dieser Generalversammlung notwendig.

Alle Aktionäre erklären Kenntnis der Tagesordnung zu haben.

IV.- Die gegenwärtige Versammlung, auf welcher das gesamte Kapital vertreten ist, ist somit regelrecht zusammengesetzt und befugt über die Tagesordnung zu beschliessen.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, das Gesellschaftskapital um EUR 15.000.000,- (fünfzehn Millionen Euro) aufzustocken, um es von derzeit EUR 5.000.000,- (fünf Millionen Euro) auf EUR 20.000.000,- (zwanzig Millionen Euro) zu erhöhen ohne Ausgabe von neuen Aktien. Der Nominalwert wird von derzeit EUR 5.000,- (fünftausend Euro) pro Aktie auf EUR 20.000,- (zwanzigtausend Euro) pro Aktie festgesetzt.

Diese Kapitalerhöhung wird durch sämtliche Aktionäre, welche hier durch ihren Bevollmächtigten Herrn Dr. Hans Plattner vertreten sind, im Verhältnis zu ihrer jeweiligen Beteiligung am Gesellschaftskapital gezeichnet.

Sie erfolgt ohne daß zu dem jetzigen Zeitpunkt eine zusätzliche Einlage erfolgt. Somit werden die 1.000 voll eingezahlten Aktien über je EUR 5.000,- durch 1.000 Aktien über je EUR 20.000,- pro Aktie, welche zu je 25% eingezahlt sind, umgewandelt.

Sämtliche Aktionäre verpflichten sich den von ihnen gezeichneten Anteil der Kapitalerhöhung auf erste Aufforderung des Verwaltungsrates in bar einzuzahlen.

Das Kapital der Gesellschaft beträgt infolgedessen EUR 20.000.000,- (zwanzig Millionen Euro) eingeteilt in 1.000 (eintausend) Aktien über den Nennbetrag von je EUR 20.000,- (zwanzigtausend Euro), welche zu je 25% eingezahlt sind.

Zweiter Beschluss

§ 4 (1) der Satzung wird demgemäß abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«Das Grundkapital der Gesellschaft beträgt EUR 20.000.000,- (zwanzig Millionen Euro) und ist eingeteilt in 1.000 (eintausend) Aktien über den Nennbetrag von je EUR 20.000 (zwanzigtausend Euro)».

Die Englische Fassung ist:

«The subscribed capital of the Company is set at EUR 20,000,000.- (twenty million Euro) consisting in 1,000 (one thousand) shares of a par value of EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) each».

Kostenabschätzung

Die Kosten, die der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf EUR 160.000,- geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar welcher Englisch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der Kompartmenten die Englische Fassung des abgeänderten Absatzes 4 (1) der Satzung im Falle von Abweichungen mit der deutschen Fassung massgebend ist.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Plattner, R. Dillis, S. Schenk, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, vol. 153S, fol. 8, case 8. – Reçu 150.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für Gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. Mai 2006.

F. Baden.

(040136/200/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

ARISA RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1030 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 56.730.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(040138/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

RMF EURO CDO II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 96.521.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 36734, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

J. Elvinger

Notaire

(039440/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

CANTERBURY SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 78.735.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 36729, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

J. Elvinger

Notaire

(039471/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

PURATOS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Luxembourg, 7, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 26.376.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

H. Hoven

(039840//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

PURATOS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Luxembourg, 7, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 26.376.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

H. Hoven

(039841//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

BCP GLOBAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 71.571.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04727, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(039563/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

EVENT & TRAVEL BLENDERS, Société Anonyme.

Siège social: L-8019 Strassen, 13, rue du Bois.
R. C. Luxembourg B 86.073.

L'an deux mille six, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EVENT & TRAVEL BLENDERS, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch, constituée par acte du notaire soussigné, alors de résidence à Hesperange, en date du 30 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil C numéro 818 du 30 mai 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné du 10 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1192 du 13 novembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hans Ghysaert, directeur commercial, demeurant à B-2550 Kontich (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Karin Clette, secrétaire comptable, demeurant à B-6760 Bleid (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Culot, directeur commercial, demeurant à B-6760 Bleid (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social de la société de L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch, à L-8019 Strassen, 13, rue du Bois.
- 2) Modification de l'article 1^{er} des statuts.
- 3) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch, à L-8019 Strassen, 13, rue du Bois, et décide de modifier en conséquence l'alinéa 2 de l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 2.** Le siège social est établi à Strassen. Il peut être déplacé en tout autre lieu de la Commune par simple décision du conseil d'administration. De même, peuvent être créés des succursales ou bureaux, dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ six cents euros (600,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Ghysaert, K. Clette, H. Culot, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, vol. 153S, fol. 35, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

G. Lecuit.

(042647/220/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

EVENT & TRAVEL BLENDERS, Société Anonyme.

Siège social: L-8019 Strassen, 13, rue du Bois.

R. C. Luxembourg B 86.073.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

G. Lecuit.

(042648/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

STARDON INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 106.499.

Le bilan pour la période du au 28 février 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2006.

Signature.

(039586/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 44.365.

Le rapport de gestion au 31 décembre 2005 et les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00324, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A.

A. Smyk / C. Goedert

(039625//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 92.696.

Le rapport de gestion au 31 décembre 2005 et les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00328, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL S.A.

F. Pauly / C. Goedert

(039629//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

TREMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 105.592.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00062, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Signature.

(039657/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

MOBILESTOP.COM EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.264.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01420, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(039630//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

ASTALDI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.766.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(039650/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS L'OCCITANE INTERNATIONALE, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 58.394.

L'an deux mille six, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE D'INVESTISSEMENTS L'OCCITANE INTERNATIONALE, avec siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, constituée par acte notarié en date du 3 mars 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 317 du 24 juin 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 609 du 8 août 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reinald Loutsch, directeur adjoint, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Didier Sabbatucci, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Karl Guenard, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Changement de l'année sociale qui commencera le 1^{er} avril et se terminera le 31 mars de l'année suivante.
- Changement de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le dernier jour ouvrable du mois de septembre à 14.00 heures.
- Modification des articles 17 et 21 des statuts.
- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'année sociale qui commencera dorénavant le 1^{er} avril et se terminera le 31 mars de l'année suivante.

L'année sociale en cours ayant commencé le 1^{er} janvier se terminera le 31 mars 2006.

Deuxième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 17 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 17.** L'année sociale commence le premier avril et se terminera le trente et un mars de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le dernier jour ouvrable du mois de septembre à 14.00 heures.

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 21 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 21.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Commune, qui sera fixé dans l'avis de convocation le dernier jour ouvrable du mois de septembre à 14.00 heures.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Loutsch, D. Sabbatucci, K. Guenard, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2006, vol. 153S, fol. 20, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

G. Lecuit.

(042652/220/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS L'OCCITANE INTERNATIONALE, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 58.394.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

G. Lecuit.

(042653/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

BEAUBIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 111.814.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00065, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Signature.

(039659/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

DE-AR IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 29, Z.A. am Bann.

R. C. Luxembourg B 80.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05973, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour DE-AR IMMO S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(039773/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

64136

BAMOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 13.972.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Signature.

(039652/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

BAMOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 13.972.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Signature.

(039653/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

FORWORX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 113.224.

L'an deux mille six, le neuf mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FORWORX S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 97.543, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 665 du 31 mars 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Rika Mamdy, administrateur-délégué, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Mersch.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 9 des statuts.
2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts comme suit:

«**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Mamdy, S. Wolter, A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 mai 2006, vol. 436, fol. 66, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 mai 2006.

H. Hellinckx.

(042667/242/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

FORWORX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 113.224.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 mai 2006.

H. Hellinckx.

(042668/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

MP MANAGEMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 89.502.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2006.

Signature.

(039663/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

S.F.E.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 65.371.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2006.

Signature.

(039664/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

SMART-TEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 29, Z.A. «am Bann».

R. C. Luxembourg B 74.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05976, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour SMART-TEC S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(039774/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

MUSIC WORLD EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.850.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Mademoiselle Isabelle Bressan, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 23, avenue Monterey, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Noris Conti, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano, Via Zurigo, 46, (Suisse),

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 31 janvier 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme MUSIC WORLD EUROPE S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 25 mars 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 372 du 3 août 1992.

- La société a actuellement un capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-quatre euros et soixante-dix-huit cents (EUR 24,78) chacune.

- La comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir Monsieur Noris Conti, prénommé.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société MUSIC WORLD EUROPE S.A. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société MUSIC WORLD EUROPE S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour et approuve les comptes arrêtés le 31 décembre 2005.

- L'actionnaire unique est investi de tous les actifs de la Société et se chargera en sa qualité de liquidateur de l'apurement du passif de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique. Il répondra de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle et réglera également les frais des présentes.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société MUSIC WORLD EUROPE S.A.

- Qu'il est procédé à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur de la société.

Les livres et documents comptables de la Société demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Bressan, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 avril 2006, vol. 436, fol. 28, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 avril 2006.

H. Hellinckx.

(042711/242/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

CD IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 29, Z.A. am Bann.

R. C. Luxembourg B 80.126.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05971, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour CD IMMO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(039776/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

DEG, S.à r.l. «TOUT POUR LE TOIT», Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, Z.I. Bombicht.

R. C. Luxembourg B 97.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05976, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour DEG, S.à r.l. «TOUT POUR LE TOIT»

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(039777/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

BOULANGERIE-PÂTISSERIE ZEHREN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 45, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 104.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05967, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour BOULANGERIE-PÂTISSERIE ZEHREN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(039779/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

BAGRAT LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 5, rue Haupeschaff.

R. C. Luxembourg B 44.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05965, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour BAGRAT LUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(039781/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

O&N GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 109.552.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 7 décembre 2005, que l'Assemblée a pris la résolution suivante:

Première et unique résolution

L'Assemblée décide de démissionner la société WOOD APPLETON OLIVER AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, du poste de commissaire aux comptes et décide de nommer en son remplacement, la société ALTER AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social au 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire prend effet pour la clôture des comptes débutant le 19 juillet 2005 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

O&N GROUP S.A.

J.-P. Fiorucci / D. Murari

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04281. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041814/043/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

64140

RIZIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 85.439.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04732, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(039789/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

MIROGLIO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 41.756.

L'an deux mille six, le sept avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée MIROGLIO FINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, 7, rue Philippe II, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 41.756;

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 octobre 1992, publié au Mémorial C numéro 573 du 5 décembre 1992, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire en date du 30 décembre 1999 suivant acte reçu par le même notaire, de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C-N° 265 du 7 avril 2000.

Ladite société a un capital social actuel de trente-cinq millions d'euros (EUR 35.000.000), représenté par mille quatre cents (1.400) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par M. Salvatore Desiderio, employé privé, 12, av. de la Liberté, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M. Stefano De Meo, employé privé, 12, av. de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, av. de la Liberté, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 1.400 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 152.600.000 (cent cinquante-deux millions six cent mille euros), en vue de le porter de son montant actuel de EUR 35.000.000 (trente-cinq millions d'euros) à EUR 187.600.000 (cent quatre-vingt-sept millions six cent mille euros), par l'émission de 6.104 (six mille cent quatre) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros) par action, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites par l'actionnaire majoritaire, à libérer intégralement au moyen d'un apport en nature de 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un) chacune, représentant 100% du capital social de la société MIROGLIO HOLDING LTD, société de droit irlandais avec siège social à Dublin 12 - Unit 1E, Block 71, The Plaza, Business Park, Nangor Road, cet apport étant évalué à EUR 152.600.000 (cent cinquante-deux millions six cent mille euros).

2. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 187.600.000 (cent quatre-vingt-sept millions six cent mille euros), représenté par sept mille cinq cent quatre (7.504) actions d'une valeur nominale de EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

3. Pouvoirs à conférer à chaque administrateur de la société afin d'accomplir tous actes et signer tous documents nécessaires en vue de mettre les actions apportées et mentionnées sub. 1, à la libre disposition de la société MIROGLIO FINANCE S.A., et de rendre le transfert effectif partout et vis-à-vis de toute tierce partie.

4. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence EUR 152.600.000 (cent cinquante-deux millions six cent mille euros),
en vue de le porter de son montant actuel de EUR 35.000.000 (trente-cinq millions d'euros) à EUR 187.600.000 (cent quatre-vingt-sept millions six cent mille euros),
par l'émission de 6.104 (six mille cent quatre) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros) par action, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites par l'actionnaire majoritaire,
à libérer intégralement au moyen d'un apport en nature de 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un) chacune, représentant 100% du capital social de la société MIROGLIO HOLDING LTD, société de droit irlandais avec siège social à Dublin 12 - Unit 1E, Block 71, The Plaza, Business Park, Nangor Road, cet apport étant évalué à EUR 152.600.000 (cent cinquante-deux millions six cent mille euros), apport sujet à évaluation par un réviseur d'entreprises.

Renonciation

L'assemblée constate que tous les actionnaires, détenant l'intégralité du capital social de la société, sont présents ou représentés à la présente assemblée, et ont décidé à l'unanimité l'augmentation de capital par apport autre qu'en numéraire,
que le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires n'est pas légalement protégé en cas d'augmentation par apport autre qu'en numéraire,
que dès lors l'augmentation de capital peut être souscrite par 1 actuel actionnaire de la société,
que de plus et pour autant que de besoin, l'actionnaire minoritaire plus amplement renseigné sur la susdite liste de présence, a renoncé à son droit de souscription préférentiel par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant.

Souscription - Libération

Alors est intervenu M. Stefano De Demo, employé privé, 12, av. de la Liberté, Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire majoritaire de la société, savoir la société MIROGLIO S.p.A., avec siège social à l-Alba, via Santa Margherita 23,

en vertu d'une procuration donnée le 5 avril 2006,

lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à toutes les 6.104 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.000 par action,

moyennant apport de 100% soit 100.000 actions représentatives du capital social de la société de droit irlandais MIROGLIO HOLDING LTD, société de droit irlandais avec siège social à Dublin 12 - Unit 1E, Block 71, The Plaza, Business Park, Nangor Road, inscrite au registre de Commerce de Dublin sous le n° 414006,

lequel apport est évalué à EUR 152.600.000.

Le susdit apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société ALTER AUDIT, S.à r.l., avec siège social au 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«Sur base des vérifications effectuées telles décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler:

- sur la description de l'apport en nature qui répond à des conditions normales de précision et de clarté,
- sur la valeur des actions faisant l'objet de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 6.104 actions à créer d'une valeur nominale d'EUR 25.000 chacune.»

Lequel rapport, daté du 27 mars 2006, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 6.104 actions nouvelles par le susdit souscripteur.

La preuve du transfert des actions de MIROGLIO HOLDING LTD à la société MIROGLIO FINANCE S.A. a été rapportée au notaire instrumentant par une déclaration du représentant légal de MIROGLIO HOLDING LTD de procéder au transfert des titres apportés sur le registre des actionnaires de MIROGLIO HOLDING LTD laquelle déclaration reste annexée.

Suite à l'apport qui précède, la société MIROGLIO FINANCE S.A. détient l'intégralité du capital social de la susdite société MIROGLIO HOLDING LTD, et conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par celle du 3 décembre 1986, déclare vouloir bénéficier de l'exemption du droit d'apport.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 187.600.000 (cent quatre-vingt-sept millions six cent mille euros), représenté par sept mille cinq cent quatre (7.504) actions d'une valeur nominale de EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 6.500.

64142

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants en langue française, connue des comparants, ces derniers, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Desiderio, S. De Meo, J.P. Fiorucci, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, vol. 153S, fol. 9, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

J. Delvaux.

(042754/208/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

FASANENHOF IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 21.354.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2006

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Gavin Lewis, administrateur démissionnaire:

- Monsieur David William Burrowes, demeurant 60 Westwater Way, Didcot, GB-Oxon OX11 7TY.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2006.

Conformément aux statuts, la société est valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur résident et d'un administrateur non-résident.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP06031. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039798/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

GCL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.519.

Extrait de l'Assemblée Générale tenue de façon extraordinaire le 23 décembre 2005 à 16.00 heures à Luxembourg

Première résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Mohammad Hosseinpour, né le 14 janvier 1974, demeurant avenue Zaman, 79, B-1190 Bruxelles comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée de 2006.

Aucun autre point n'étant soulevé, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16.15 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07911. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039797//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

VRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3337 Hellange, 13, route de Mondorf.

R. C. Luxembourg B 85.488.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

H. Hoven

(039820//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

64143

ARCHIGRAPHIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 164A, route de Belvaux.
R. C. Luxembourg B 74.709.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01710, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

H. Hoven

(039821//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

BERIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.725.

L'an deux mille six, le dix avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée BERIMO S.A. avec siège social à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la section B et le numéro 49.725,

constituée par acte du notaire Marc Elter, en date du 23 décembre 1995, publié au Mémorial C de 1996, page 7.177, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 avril 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 52880.

L'assemblée est présidée par M. Luca Checchinato, employé privé, 19-21, bld du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Fabrice Rota, employé privé, 19-21, bld du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Sandrine Cecala, employée privée, 19-21, bld du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs des procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de la société sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, bld de la Foire.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite à la présente assemblée, sont estimés à EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: L. Checchinato, F. Rota, S. Cecala, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, vol. 28CS, fol. 33, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

J. Delvaux.

(042755/208/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

FERDINANDSTRASSE IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 21.842.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2006

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Gavin Lewis, administrateur démissionnaire:

- Monsieur David William Burrowes, demeurant 60 Westwater Way, Didcot, GB-Oxon OX11 7TY.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2006.

Conformément aux statuts, la société est valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur résident et d'un administrateur non-résident.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP06036. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039822/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

COLOMBO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 20,000.-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 112.725.

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MSREF V LORENZO HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, in the process of registration of the Luxembourg Register of Commerce and Companies, whose corporate capital is set eighty thousand Euro (EUR 80,000.-),

hereby represented by Frédéric Lahaye, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Via Negri 10- Milano, Italy,

hereby represented by Frédéric Lahaye, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(MSREF V LORENZO HOLDING, S.à r.l., and PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A. referred to as the «Shareholders»),

The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to document that the Shareholders are the sole shareholders of the société à responsabilité limitée COLOMBO, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated pursuant to a deed of undersigned notary on 1 December 2005, not yet published in the Mémorial C, the articles of association of which have not yet been amended since this date and whose corporate capital is set at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) (the «Company»).

The Shareholders, represented as above mentioned, have recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the corporate capital by an amount of four hundred thousand Euro (EUR 400,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) to four hundred twenty thousand Euro (EUR 420,000.-).

2. To issue, against payment of a share premium in an aggregate amount of three million five hundred ninety thousand thirty-seven Euro and thirty-six cents (EUR 3,590,037.36), sixteen thousand (16,000) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription for these new shares and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4. To amend article 6 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

5. Miscellaneous.

Then, the Shareholders adopted the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital by an amount of four hundred thousand Euro (EUR 400,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) to four hundred twenty thousand Euro (EUR 420,000.-).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue sixteen thousand (16,000) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

*Third resolution**Subscription - Payment*

1) Thereupon has appeared Frédéric Lahaye, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of MSREF V LORENZO HOLDING, S.à r.l., prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy.

The appearing party declared to subscribe in the name and on behalf of MSREF V LORENZO HOLDING, S.à r.l., for ten thousand four hundred (10,400) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) with a share premium in an aggregate amount of two million three hundred thirty-three thousand five hundred twenty-four Euro and twenty-eight cents (EUR 2,333,524.28) and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

2) Thereupon has appeared Frédéric Lahaye, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy.

The appearing party declared to subscribe in the name and on behalf of PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., for five thousand six hundred (5,600) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) with a share premium in an aggregate amount of one million two hundred fifty-six thousand five hundred thirteen Euro and eight cents (EUR 1,256,513.08) and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of three million nine hundred ninety thousand thirty-seven Euro and thirty-six cents (EUR 3,990,037.36) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholders resolved to accept the said subscription and payment and to allot the sixteen thousand (16,000) new shares to the subscribing companies.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

«**Art. 6.** The capital is set at four hundred twenty thousand Euro (EUR 420,000.-) divided into sixteen thousand eight hundred (16,800) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 46,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

MSREF V LORENZO HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en cours d'enregistrement avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dont le capital social est fixé à quatre-vingt mille euros (EUR 80.000.-),

représentée aux fins des présentes par Frédéric Lahaye, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social à Via Negri 10, Milano, Italie,

représentée aux fins des présentes par Frédéric Lahaye, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

(MSREF V LORENZO HOLDING, S.à r.l. et PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., ci-dénommés les «Associés»).

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les Associés de la Société ont requis le notaire instrumentant d'acter que les comparants sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée COLOMBO, S.à r.l., une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en cours d'enregistrement avec le Registre de Commerce et Sociétés, constituée suivant acte du notaire soussigné le 1^{er} décembre 2005, non encore publié au Mémorial C, les statuts de laquelle n'ont pas été modifiés depuis la constitution et dont le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000.-) (la «Société»),

Les Associés, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissent être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille euros (EUR 20.000,-) à quatre cent vingt mille euros (EUR 420.000,-).

2. Émission, contre paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois millions cinq cent quatre-vingt-dix mille trente-sept euros et trente-six centimes (EUR 3.590.037,36) de seize mille (16.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en espèces.

4. Modification de l'article 6 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5. Divers.

Les Associés ont alors adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille euros (EUR 20.000,-) à quatre cent vingt mille euros (EUR 420.000,-).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre seize mille (16.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

1) Ensuite Frédéric Lahaye précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de MSREF V LORENZO HOLDING, S.à r.l., précitée, en vertu de la procuration prémentionnée.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de MSREF V LORENZO HOLDING, S.à r.l., dix mille quatre cents (10.400) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, avec une prime d'émission d'un montant total de deux millions trois cent trente-trois mille cinq cent vingt-quatre euros et vingt-huit centimes (EUR 2.333.524,28) et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en espèces.

2) Ensuite Frédéric Lahaye précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., précitée, en vertu de la procuration prémentionnée.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., cinq mille six cents (5.600) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, avec une prime d'émission d'un montant total d'un million deux cent cinquante-six mille cinq cent treize euros et huit centimes (EUR 1.256.513,08) et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en espèces.

Le montant de trois millions neuf cent quatre-vingt-dix mille trente-sept euros et trente-six centimes (EUR 3.990.037,36) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, les Associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les seize mille (16.000) parts sociales nouvelles aux sociétés souscrivant.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé unique a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 6 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social émis de la Société est fixé à quatre cent vingt mille euros (EUR 420.000,-) divisé en seize mille huit cents (16.800) parts sociales chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à 46.000,- EUR.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Lahaye, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 6, case 7. – Reçu 39.900 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

J. Elvinger.

(042822/211/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

64147

DIEDERICH & SINNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 21.748.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01776, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

H. Hoven

(039823//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

GIGI-DESIGN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I. de la Poudrerie.
R. C. Luxembourg B 33.772.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

H. Hoven

(039824//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

NFD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 32.806.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01725, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

H. Hoven

(039837//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

MODUL-STALL-LUXEMBURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 4A, rue de l'Ecole.
R. C. Luxembourg B 89.532.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01745, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

H. Hoven

(039839//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 100,000.-.

Registered office: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 86.644.

In the year two thousand and six, on the fifteenth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

TOMKINS HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 102.555,

here represented by Mr Gael Toutain, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 15, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l., (the «Company»), with registered office at 23-25, rue Notre-Dame,

L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 86.644, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of February 28, 2002, published in the Mémorial C n° 963 of June 25, 2002, and whose articles have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of March 14, 2006, not yet published in the Mémorial C.

II. The sole shareholder resolved to:

1) Change the Company's accounting year-end to the sixteenth of March of each year, the accounting year having started on the fifteenth of March 2006 closing on the sixteenth of March 2006.

2) Restate article 15 of the Company's articles of association pursuant to the above change of accounting year-end which is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 15.** The Company's financial year starts on the seventeenth of March of each year and ends on the sixteenth of March of the subsequent year».

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated change of accounting year end are estimated at seven hundred and fifty Euro (EUR 750.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TOMKINS HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102.555,

ici représentée par Monsieur Gael Toutain, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 15 mars 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 86.644, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 février 2002, publié au Mémorial C n° 965 du 25 juin 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 14 mars 2006, non encore publié au Mémorial C.

II. L'associé unique décide de:

1. Changer la fin de l'exercice social de la Société au seize mars de chaque année, l'exercice social ayant commencé le quinze mars 2006 clôturera le seize mars 2006.

2. En conséquence de ce changement de la fin de l'exercice social, l'article 15 des statuts de la Société est modifié comme suit:

«**Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le dix-sept mars de chaque année et se termine le seize mars de l'année suivante».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros (EUR 750.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Toutain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, vol. 27CS, fol. 91, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

J. Elvinger.

(042805/211/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,-.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 86.644.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41941 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

J. Elvinger.

(042808/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

WELLESCHTER STUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5471 Wellenstein, 5, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 63.735.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01742, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

H. Hoven

(039844//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

METALCONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuenger Heck.

R. C. Luxembourg B 93.075.

Extraits des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 30 mars 2006

Il résulte du procès-verbal que Monsieur Giuseppe Chiariello a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 29 mars 2006.

A été nommé en remplacement de Monsieur Giuseppe Chiariello, comme nouvel administrateur de la société Monsieur Thierry Lorfanfant, demeurant à Illange (France), 20, rue des Jardins.

Il a également été nommé administrateur-délégué de la société.

Schifflange, le 25 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05931. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039846//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

BIODEV GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 110.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ00947, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour BIODEV GROUP S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(042381/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

INTERNATIONAL POPERTY PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 116.212.

 —
 STATUTES

In the year two thousand six, on the eighth of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- LANNAGE S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.130),

here represented by: Ms Viviane Hengel, private employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 8 May 2006.

2.- VALON S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.143);

here represented by: Ms Christine Coulon-Racot, private employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 8 May 2006.

 The prenamed proxies, after having been signed *in* *re* *varietur* by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their prenamed capacities, have requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme», which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of INTERNATIONAL PROPERTY PARTNERS S.A.

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) divided into one hundred and fifty thousand (150,000) shares of two Euro (EUR 2.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to one million Euro (EUR 1,000,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorisation of the general meeting.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on first Friday of June at 2.00 p.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional disposition

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2006;
2. The first annual general meeting shall be held in 2007.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

| | |
|--|---------|
| 1.- LANNAGE S.A., prementioned, seventy-five thousand shares | 75,000 |
| 2.- VALON S.A., prementioned, seventy-five thousand shares | 75,000 |
| Total: one hundred and fifty thousand shares | 150,000 |

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at five thousand Euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves a duly convoked, have proceeded to held an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).

Second resolution

The following are appointed directors:

1.- LANNAGE S.A., a «société anonyme», established and having its registered office at 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.130);

2.- VALON S.A., a «société anonyme», established and having its registered office at 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.143);

3.- KOFFOUR S.A., a «société anonyme», established and having its registered office at 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86.086).

Third resolution

Has been appointed as auditor:

AUDIT-TRUST S.A., a «société anonyme», with registered office at 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63.115).

Fourth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2011.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- LANNAGE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130),

ici représentée par: Madame Viviane Hengel, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 mai 2006.

2.- VALON S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143),

ici représentée par: Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 mai 2006.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par toutes les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de INTERNATIONAL PROPERTY PARTNERS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) divisé en cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006;
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

| | |
|--|---------|
| 1.- LANNAGE S.A., prédésignée, soixante-quinze mille actions | 75.000 |
| 2.- VALON S.A., prédésignée, soixante-quinze mille actions | 75.000 |
| Total: cent cinquante mille actions | 150.000 |

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de cinq mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- LANNAGE S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130);
- 2.- VALON S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143);
- 3.- KOFFOUR S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86.086).

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

AUDIT-TRUST S.A. une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.
Signé: V. Hengel, C. Coulon-Racot, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2006, vol. 903, fol. 62, case 6. – Reçu 3.000 euros.

Le Releveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 mai 2006.

J.-J. Wagner.

(043109/239/315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

IMMO ETOILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3313 Bergem, 21, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 114.441.

EXTRAIT

Il ressort de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège de la société en date du 28 mars 2006, que:

2. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant administratif, Monsieur Resat Trubljanin, demeurant 21, Grand-rue à L-3313 Bergem.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 6 avril 2006.

ÄERT SEKRETARIAT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01255. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(039847//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

GOETHESTRASSE IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 17.556.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2006

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Gavin Lewis, administrateur démissionnaire:

- Monsieur David William Burrowes, demeurant 60 Westwater Way, Didcot, GB-Oxon OX11 7TY.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2006.

Conformément aux statuts, la société est valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur résident et d'un administrateur non-résident.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP06038. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(039856/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

I.B.L. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 16, rue du Fort Bourbon.

R. C. Luxembourg B 27.007.

Le bilan établi au 31 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02233, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour I.B.L. LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(042382/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

CARTRIDGE WORLD LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500.

 Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 116.211.

 —
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

CARTRIDGE WORLD NORTH AMERICA, LLC, a company governed by the laws of California, with registered office at 5743-A Horton Street, Emeryville, California 24608, United States of America, represented by Mr Patrick Van Hees, lawyer, residing in Mersch, Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the appearing party and all Persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholder, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of CARTRIDGE WORLD LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office; will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or Persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twenty-five (25) shares, with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Management, Statutory auditors

Art. 9. Management. The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the «Manager(s)»). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the «Board of Managers»).

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers which shall be non Luxembourg resident managers and one or several Class B Managers which shall be Luxembourg resident managers.

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, set(s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers. The number of Class A Managers shall not exceed the number of Class B Managers, however.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decide upon the compensation of each Manager.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require so.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office, including at least one Class A Manager and one Class B Manager. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and expressed by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Art. 12. Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 13. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 14. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Manager or, as the case may be the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

However if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

Art. 17. Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 18. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Board of Managers, or if lacking, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another Person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers and obligations of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 9:00 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 23. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed; the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The single shareholder or the shareholder's meeting deliberating in the same manner provided for amendments to these Articles of Incorporation may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles of Incorporation.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical Persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»).

Subscription and payment

These Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned below:

| Shareholder | Subscribed capital (EUR) | Number of shares | Amount paid-in (EUR) |
|--|-----------------------------|---------------------|-------------------------|
| CARTRIDGE WORLD NORTH AMERICA, LLC, prenamed . | 12,500.- | 25 | 12,500.- |
| Total | 12,500.- | 25 | 12,500.- |

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2006.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited duration:

Class A Manager:

- Mr Steven L. Yeffa, bom on 6 May 1958 in California (United States of America) and professionally residing at 6460 Hollis Street, Emeryville, California 94608 (United States of America).

Class B Manager:

- Mr Hans de Graaf, born on 19 April 1950 in Reeuwijk (the Netherlands) and professionally residing 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. The registered office shall be set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing Person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same Person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the Person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said Person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CARTRIDGE WORLD NORTH AMERICA, LLC, une société établie sous les lois de Californie, ayant son siège social 5743-A Horton Street, Emeryville, Californie 24608, Etats-Unis d'Amérique, représentée par M. Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Mersch, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration susmentionnée, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant agissant dans la capacité ci-dessus indiquée, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination CARTRIDGE WORLD LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Sauf stipulation contraire, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés qu'elle-même, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

Sauf stipulation contraire, la Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

La Société peut également employer ses fonds en investissant dans l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en vingt-cinq (25) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale, en plus de la valeur nominale, seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser les pertes nettes qui auront été réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ses Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) «Gérant(s)»). Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, peut décider de nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A qui devront être des Gérants ne résidant pas au Luxembourg et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B qui devront être des Gérants résidant au Luxembourg.

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant. Le nombre de Gérants de Catégorie A ne pourra cependant pas dépasser le nombre de Gérants de Catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Une convocation à toute réunion du Conseil de Gérance sera donné par écrit ou par télécopieur à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux admis à assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné à la réunion, ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou en tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée et si sont présents au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, adoptée par voie circulaire et exprimée par câble, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du

Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Art. 12. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant ou, le cas échéant du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

Si l'associé unique ou selon le cas l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, la réunion se tiendra le premier lundi du mois de juin à 9 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise avec les présents Statuts, ou selon le cas, à la Loi quant aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant plus que la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre.

Art. 23. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés; le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels et le compte de pertes et profits sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, à l'assemblée des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre communication de ces documents financiers au siège social. Si la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 24. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut être décidé de verser la totalité ou une part du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peuvent décider de la même manière qu'il modifient les statuts, de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intermédiaires établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

| Associé | Capital souscrit (EUR) | Nombre de parts sociales | Libération (EUR) |
|---|---------------------------|-----------------------------|---------------------|
| CARTRIDGE WORLD NORTH AMERICA, LLC, prénommée . | 12.500,- | 25 | 12.500,- |
| Total | 12.500,- | 25 | 12.500,- |

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2006.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et de nommer la personne suivante comme Gérants pour une période indéterminée:

Gérant de Catégorie A:

- M. Steven L. Yeffa, né le 6 mai 1958 en Californie (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant professionnellement 6460 Hollis Street, Emeryville, Californie 94608, Etats-Unis d'Amérique.

Gérant de Catégorie B:

- M. Hans de Graaf, né le 19 avril 1950 à Reeuwijk (Pays-Bas) et demeurant professionnellement 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. Le siège social est fixé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 mars 2006, vol. 436, fol. 10, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 mai 2006.

H. Hellinckx.

(043102/242/516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

TREVERIA H, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 55, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 116.258.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the eighteenth day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

TREVERIA PROPERTIES, S.à r.l., a limited liability company formed and existing under the laws of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 112.021, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, here represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which he declares to form:

Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the laws of August 10, 1915 on commercial companies and of September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is TREVERIA H, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period.

Title II.- Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of 25.- EUR (twenty-five Euro) each, entirely subscribed for and fully paid up.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing four-fifths of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by a board of managers, which will be composed of at least three (3) members, who need not be shareholders, but a majority of which should be resident outside of the United Kingdom. The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The board of managers elects a chairman among its members which are resident outside of the United Kingdom; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting, provided such manager is resident outside of the United Kingdom.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name, provided such delegated member is resident outside of the United Kingdom.

Any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall, provided such manager is not resident in the United Kingdom at the time of such participation, be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting. A meeting of the board of managers conducted by telephone or video conference shall only be valid if the telephone or video conference is initiated in Luxembourg and shall be deemed to take place in Luxembourg.

The board of managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him, as often as the interest of the company so requires.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented, provided such majority of managers present or represented does not include a majority of managers resident in the United Kingdom.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation and kept in a minute book held at the registered office of the company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the board of managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the board of managers and subject to the provisions of Article 10 as to the composition and residency of members of the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called managing director(s). The board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 12 of the present articles of association, the company is validly bound in any circumstances by the sole signature of one manager, provided such manager is a resident outside of the United Kingdom.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV.- General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five (25) shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2006.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the board of managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may, at any time upon notice during working hours, inspect at the registered office the inventory, the balance sheet, the profit and loss account and generally all books and records of the company.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such portion.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

| | |
|---|-------------------|
| TREVERIA PROPERTIES, S.à r.l., prenamed | <u>500 shares</u> |
| Total | 500 shares |

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred Euro) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand six hundred Euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholders took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at three (3).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:
 - Mr John Cassin, accountant, born in New York, on December 4, 1940, residing at 20, rue de Trèves, L-2631 Luxembourg;
 - Mrs Delphine Andre, private employee, born in Nancy (France), on July 23, 1973, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
 - Mrs Noella Antoine, chartered accountant, born in Saint Pierre (Belgium), on January 11, 1969, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- 3) The company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his/her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TREVERIA PROPERTIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 112.021, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration elle délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par les comparants susmentionnés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er}.- Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est TREVERIA H, S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les quatre cinquièmes du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part. Les parts sociales ne sont pas remboursables.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un conseil de gérance qui sera composé de trois (3) membres au moins, associés ou non, dont une majorité doit résider à l'extérieur du Royaume-Uni. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le conseil de gérance désigne un président parmi ses membres qui ne sont pas résidents du Royaume-Uni; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent, à condition que cet autre gérant ne soit pas un résident du Royaume-Uni.

Un gérant empêché de participer à une réunion peut désigner par écrit, télégramme, télex ou télécopie, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom, à condition que le mandataire ne soit pas un résident du Royaume-Uni.

Tout membre du conseil de gérance qui participe à une réunion du conseil de gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence), qui permet aux autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion, à condition que ce gérant n'est pas un résident du Royaume-Uni au moment de cette participation, et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du conseil de gérance qui participent à une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion. Une réunion du conseil de gérance tenue par téléphone ou vidéo conférence n'est valable que si le coup de téléphone ou la vidéo conférence a été initié au Luxembourg et la réunion du conseil de gérance est présumée avoir lieu au Luxembourg.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion, à condition que cette majorité présente ou représentée ne comprend pas une majorité de gérants résidents au Royaume-Uni.

Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion et conservé dans un registre de procès-verbaux tenu au siège social de la société. Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement singées par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le conseil de gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au conseil de gérance et conformément aux dispositions de l'Article 10 relatif à la composition et à la résidence des membres du conseil de gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérant(s) délégué(s) à la gestion journalière de la société.

Art. 13. Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant une autorisation de signature en cas de délégation de pouvoirs ou procurations données par le conseil de gérance selon l'article 12 des présents statuts, la société est valablement engagée dans toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant, à condition que ce gérant n'est pas résident du Royaume-Uni.

Art. 14. Un gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du conseil de gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, le conseil de gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le conseil de gérance.

En même temps, le conseil de gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter, à tout moment après notification lors des heures ouvrables, l'inventaire au siège social, le bilan, le compte de pertes et profits et de manière générale tous les livres et registres de la société.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été ainsi établis, les comparants déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

| | |
|--|--------------------|
| TREVERIA PROPERTIES, S.à r.l., prénommée | 500 parts sociales |
| Total | 500 parts sociales |

Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Après la constitution de la société, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- M. John Cassin, né à New York, le 4 décembre 1940, résidant au 20, rue de Trèves, L-2631 Luxembourg;
- Mme Delphine Andre, employée privée, née à Nancy (France), le 23 juillet 1973, résidant à titre professionnel au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Mme Noella Antoine, expert comptable, née à Saint Pierre (Belgium), le 11 janvier 1969, résidant à titre professionnel au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3) La société aura son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même personne, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, vol. 153S, fol. 24, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme à l'original aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

J. Elvinger.

(043769/211/338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

IMMO-ZANOTTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 245B, route de Kayl.

R. C. Luxembourg B 116.213.

STATUTS

L'an deux mille six, le onze avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Marco Zanotti, gérant de sociétés, né le 12 mars 1968 à Esch-sur-Alzette et demeurant à L-1319 Luxembourg, 56, rue Cents.

Lequel comparant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de IMMO-ZANOTTI, S.à r.l.

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, la promotion immobilière et l'administration de biens-syndic de copropriété, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents parts (500 parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Art. 7.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 13. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2006.

Souscription et libération du capital social

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Marco Zanotti, préqualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Monsieur Marco Zanotti, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée du gérant.

2. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante:

L-3514 Dudelange, 245B, route de Kayl.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Zanotti, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, vol. 28CS, fol. 32, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 mai 2006.

P. Bettingen.

(043110/202/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

ENERGUS S.A., Société Anonyme, (anc. RANGWEE S.A.)

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R. C. Luxembourg B 113.269.

L'an deux mille six, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société RANGWEE S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.269, constituée suivant acte notarié du 15 décembre 2005, non encore publié, ci-après la «Société».

L'assemblée est ouverte à 10.10 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Colson, comptable, demeurant à Messancy,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant à Mondercange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

64172

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société.
2. Modification afférente des statuts.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents ou leurs mandataires ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société en ENERGUS S.A.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de ENERGUS S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-Y. Colson, A. Maggipinto, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, vol. 152S, fol. 95, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

F. Baden.

(042830/200/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

ENERGUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R. C. Luxembourg B 113.269.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(042833/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

DIANE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 68.768.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} décembre 2005 que:

Monsieur Andrea De Maria, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faiencerie à L-1510 Luxembourg ainsi que Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faiencerie à L-1510 Luxembourg, ont été nommé administrateurs en remplacement de Messieurs Bruno Beer-naerts et David De Marco, démissionnaires.

MAYFAIR TRUST, S.à r.l., ayant son siège au 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg, a été nommé commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l. démissionnaire.

Le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle au 38, avenue de la Faiencerie à L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01997. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041987/5878/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

JULIUS BAER MULTISTOCK ADVISORY S.A.H., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1661 Luxemburg, 25, Grand-rue.

H. R. Luxemburg B 85.426.

—
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung gehalten in englischer Sprache
 am 15. März 2006 um 15.30 Uhr*

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren:

- Roman von Ah, Volkswirt, geschäftsansässig Hohlstrasse 602, CH-8010 Zürich/Schweiz,
 - Freddy Brausch, Rechtsanwalt, geschäftsansässig Avenue John F. Kennedy 35, L-1855 Luxemburg/Luxemburg,
- bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2007 zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt die Ernennung von Herrn:

- Fabio Oetterli, Rechtsanwalt, geschäftsansässig Hohlstrasse 608, CH-8010 Zürich/Schweiz,

vom 28. Februar 2006 als Mitglied des Verwaltungsrates und verlängert sein Mandat bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2007.

Die Mandate der Herren Dr. Rudolf Ziegler und Andreas Baer wurden infolge Rücktritts anlässlich der Generalversammlung am 15. März 2006 nicht erneuert.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2007.

Für gleichlautenden Auszug

D. Steberl

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02738. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038879/2195/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

JULIUS BAER MULTISELECT ADVISORY S.A.H., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1661 Luxemburg, 25, Grand-rue.

H. R. Luxemburg B 85.428.

—
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung gehalten in englischer Sprache
 am 15. März 2006 um 16.45 Uhr*

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren:

- Roman von Ah, Volkswirt, geschäftsansässig Hohlstrasse 602, CH-8010 Zürich/Schweiz,
 - Freddy Brausch, Rechtsanwalt, geschäftsansässig Avenue John F. Kennedy 35, L-1855 Luxemburg/Luxemburg,
- bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2007 zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt die Ernennung von Herrn:

- Fabio Oetterli, Rechtsanwalt, geschäftsansässig Hohlstrasse 608, CH-8010 Zürich/Schweiz,

vom 28. Februar 2006 als Mitglied des Verwaltungsrates und verlängert sein Mandat bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2007.

Die Mandate der Herren Dr. Rudolf Ziegler und Andreas Baer wurden infolge Rücktritts anlässlich der Generalversammlung am 15. März 2006 nicht erneuert.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2007.

Für gleichlautenden Auszug

D. Steberl

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02739. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038881/2195/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

AIRLINE THREE - AIRLINE FOUR - AIRLINE FIVE, S.e.n.c., Société en nom collectif.
Capital social: GBP 132.349.862,-.

Siège social: L-2453 Luxemburg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxemburg B 88.572.

Depuis le 19 août 2002 les associés-gérants de la société sont AIRLINE THREE, S.à r.l., AIRLINE FOUR, S.à r.l. et AIRLINE FIVE, S.à r.l. avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04748. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039891/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

64174

EUROALEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 103.695.

Les comptes annuels au 31 mars 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00072, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 25 avril 2006.

Signature.

(038905/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

CETP PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 111.010.

EXTRAIT

Monsieur Christopher Finn, né le 7 juillet 1957 à New York, Etats-Unis, gérant de la Société depuis le 12 septembre 2005, a son adresse professionnelle au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 avril 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00035. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039896/4170/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

CETP UC4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 114.357.

EXTRAIT

Monsieur Christopher Finn, né le 7 juillet 1957 à New York, Etats-Unis, gérant de la Société depuis le 17 février 2006, a son adresse professionnelle au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 avril 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00039. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039898/4170/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

ELITEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.916.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02552, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELITEK S.A.

LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(042412/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

64175

CETP ACENTIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 114.358.

EXTRAIT

Monsieur Christopher Finn, né le 7 juillet 1957 à New York, Etats-Unis, gérant de la Société depuis le 17 février 2006, a son adresse professionnelle au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 avril 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00043. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039899/4170/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

LINK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 97.904.

In the year two thousand six, on the tenth of May.

Before Us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme holding LINK HOLDING S.A., having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered at the R.C.S. Luxembourg Number B 97.904,

incorporated by a deed of Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher, on the 23rd of December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 103 of January 27, 2004.

The extraordinary general meeting is opened at 8.50 a.m. by Mr Eric Leclerc, employé privé, residing professionally at Luxembourg, acting as Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Martine Kapp, employée privée, residing professionally at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Jos Hemmer, employé privé, residing professionally at Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Amendment of the second paragraph of article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

«**Art. 5. paragraph 2.** The shares are and remain registered shares.»

French version:

«**Art. 5. alinéa 2.** Les actions sont et restent nominatives.»

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts, unanimously the following resolution:

Resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend article 5, paragraph 2 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

«**Art. 5. paragraph 2.** The shares are and remain registered shares.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the company are estimated at approximately one thousand six hundred Euro (1,600.- EUR).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 9.00 a.m.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that, on request of the above persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

Suit la traduction française du texte oui précède:

L'an deux mille six, le dix mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding luxembourgeoise LINK HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 97.904,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 103 du 27 janvier 2004.

La séance est ouverte à huit heures cinquante (8.50) sous la présidence de Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jos Hemmer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Modification du deuxième alinéa de l'article 5, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 2.** Les actions sont et restent nominatives.»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 2.** Les actions sont et restent nominatives.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge, sont estimés à environ mille six cents euros (1.600,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures (9.00).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétations donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, pré-noms, états et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Leclerc, M. Kapp, J. Hemmer, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 mai 2006, vol. 533, fol. 71, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 15 mai 2006.

J. Gloden.

(043901/213/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.